

Département de la Savoie
Commune de Beaufort

Maîtrise d'ouvrage:
Commune de Beaufort
Place de la Mairie BP 2
73270 BEAUFORT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de ZONAGE

ARECHES

APPROBATION

Modifications

épode

N° de planche	Indice	Date
	A	
	B	
	C	
	D	
	E	
	F	
	G	
	H	
	I	
	J	

N° de dossier	Date
	18/01/2021

Echelle	1:2000

Établi par :	Vérifié par :	Nature Modification :

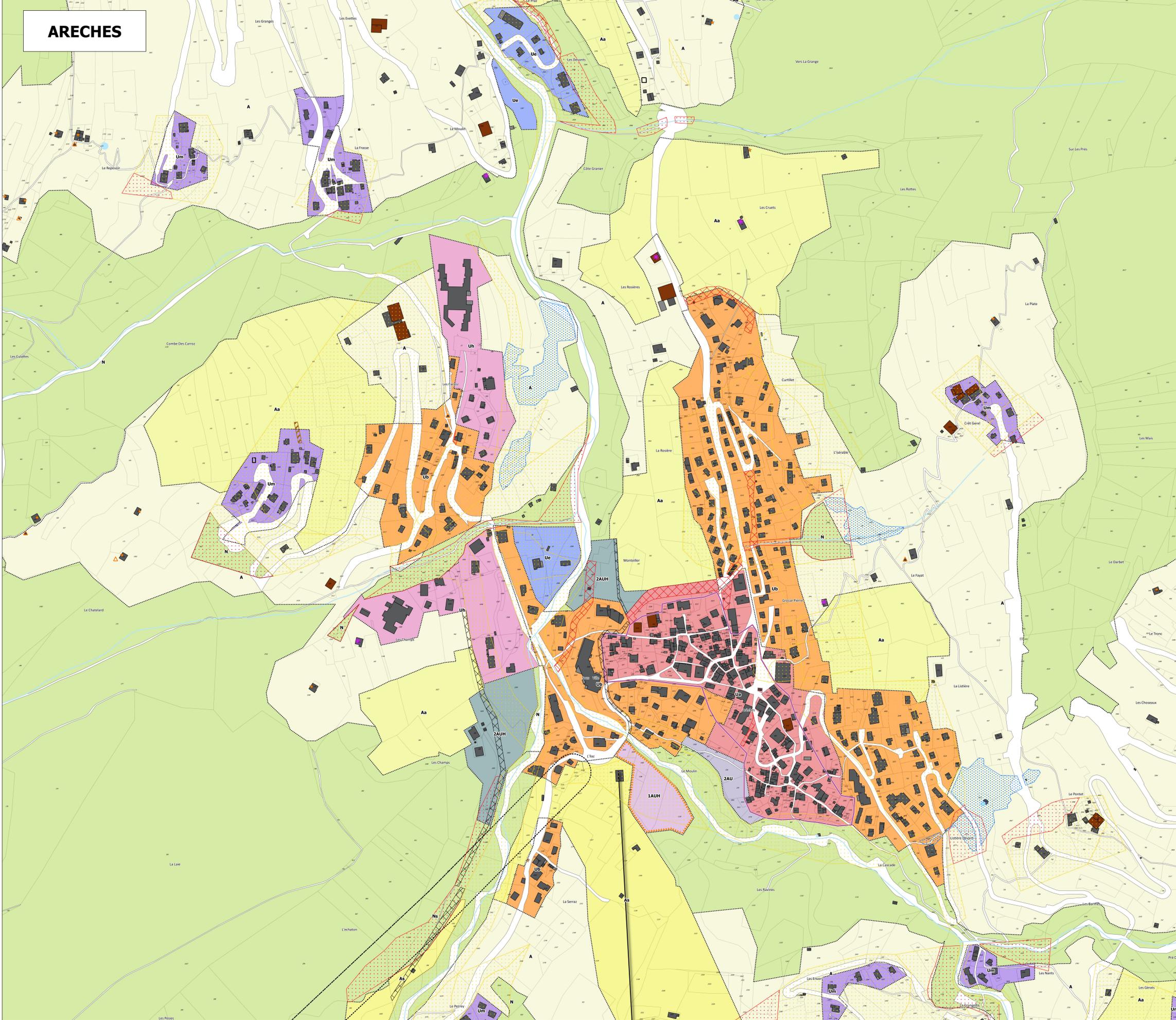
Emplacements réservés :

Numéro	Nom
ER15	Création/élargissement de voirie
ER20	Création/élargissement de voirie
ER16	Création/élargissement de voirie
ER17	Création/élargissement de voirie
ER19	Création/élargissement de voirie
ER14	Création/élargissement de voirie
ER18	Création/élargissement de voirie
ER13	Création/élargissement de voirie

Surface zonage :

Libelle	Surface en ha	Type zone	Surface en ha
1AU	1,67	1AU	2,8
1AUe	1,13	2AU	6,10
1AUH	0,95	A	9286,04
2AU	1,43	N	5803,28
2AUH	3,81	U	132,05
A	8456,3		
Aa	240,73		
Aasp	42,2		
Ac	1,11		
As	542,01		
Asp	3,69		
N	5645,22		
NI	12,17		
Nis	2,02		
Nisp	12,72		
Ns	104,65		
Nsp	26,5		
Ua	17,7		
Uam	6,16		
Uc	37,19		
Ue	9,07		
Uh	10,02		
Ul	0,89		
Um	51		

ARECHES



Légende

Zonage

- Zones urbaines**
- Ua : Centralité des villages
- Ub : Espace d'accompagnement des villages
- Ue : Espaces d'activités
- Uh : Structures d'hébergements touristiques
- Ul : Secteurs de loisirs
- Um : Hameaux
- Uam : Centralité des pôles d'accompagnement
- Zones d'urbanisation future**
- 1AU : Zone d'urbanisation future
- 1AUe : Zone d'urbanisation future à vocation économique
- 1AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique
- 2AU : Zone d'urbanisation future
- 2AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique

- Zones agricoles**
- A : Agricoles
- Aa : Agricoles paysager
- Aasp : Agricoles paysager en zone ski de plaine
- Asp : Agricoles en zone ski de plaine
- As : Agricoles en zone ski
- Ac : secteur de taille et de capacité limitées
- Zones naturelles**
- N : Naturelles
- NI : Espaces de loisirs
- Zone s (Ns et As) : secteurs de pratiques des activités sportives estivales et hivernales
- Zone s (Nsp, Nisp, Asp et Aasp) : secteurs de pratiques des activités sportives estivales et hivernales de plaine

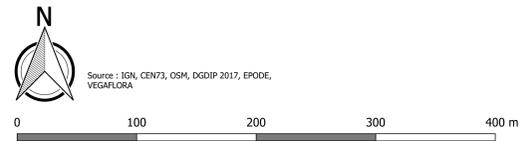
- Prescriptions**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41-2 du CU
- Secteur d'OAP au titre de l'article L151-7 du CU
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Prélocalisation d'espace public
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone Znieff type 1 à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone patrimoniale à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Corridor biologique à préserver au titre de l'article L113-30 du CU
- Zone non aedificandi

- ★ Bâtiment patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- ★ Bâtiment d'estive à protéger au titre de l'article L122-11 du CU
- ★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L151-11 2° du CU
- ▲ Patrimoine divers à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Informations**
- Liaison mécanique : fuseau d'étude
- Recul bâtiment agricole
- Secteur pouvant faire l'objet de demandes d'autorisation pour le dépôt de matériaux inertes
- Linéaires commerciaux au titre de l'article L151-16 du CU
- Projet de remontée mécanique du Cuvy
- Alignement à respecter
- Remontée mécanique
- Itinéraire de ski nature à aménager (SCoT)

- Captages d'eau potable**
- Point de captage
- Périmètre captage
- Bâtiment agricole
- Risques naturels**
- Zone concernée par le PPRN - Inconstructible
- Zone concernée par le PPRN - Constructible sous conditions

- Cadastre et divers**
- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâtiment non cadastré
- Hydrographie
- PC/PA non cadastrés**



Source : IGN, CEN73, OSM, DGDIP 2017, EPODE, VEGAFLORE